

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Décembre 1872.

Chronique générale.

Vendredi soir, après le vote, il y a eu grande réception à l'hôtel de la présidence. La droite s'est abstenue d'y paraître. Parmi les nombreux visiteurs qui encombraient les salons de M. Thiers, on a beaucoup remarqué la présence de M. Louis Blanc et de quelques autres puritains du radicalisme. Il va sans dire que M. Ernest Picard s'y trouvait, ainsi que plusieurs conservateurs du centre gauche.

Les bureaux doivent nommer aujourd'hui la commission de trente membres qui sera chargée de présenter à l'Assemblée un projet de loi pour régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle.

L'adoption de l'ordre du jour de M. Raoul Duval a mis la majorité de la veille en déroute et la minorité conservatrice reprend le dessus.

C'est la continuation de la crise. Le vote a été mal accueilli à la présidence ; on dit M. Thiers fort irrité.

C'est hier que la Chambre a dû discuter la validation de l'élection de M. Martin, le nouveau député du Morbihan. Le rapporteur du 4^e bureau s'est prononcé pour la validation.

Les membres de la minorité de la commission Kerdrel, MM. Arago, Albert Grévy, Martel, Ricard et Gauthier de Rumilly, ont dîné samedi à la présidence.

Des placards séditieux ont été affichés à Toulouse ; un journal de cette ville, le *Messenger*, nous fournit aujourd'hui un échantillon de ces appels à l'assassinat. En voici le texte :

« Travailleurs, debout et veillons !
» Depuis longtemps une partie des députés de l'Assemblée de Versailles (tous monarchistes et cléricaux) ont organisé leur croisade contre la République et prétendent nous imposer un roi. Ce sont les mêmes qui nous imposèrent Bonaparte qu'ils prirent pour chef ; nous connaissons tous cette bande de scélérats ; nous savons comment ils ont gouverné la France et dans quelle situation ils l'ont réduite.

» N'est-ce pas assez ? Croyent-ils pouvoir recommencer ? Leurs provocations nous prouvent qu'ils ne cherchent qu'à plonger le pays dans une complète anarchie pour en tirer leur profit, et, à la suite, nous imposer leur roi. Qu'ils prennent bien garde que leurs intrigues infernales ne leur soient pas funestes et que les armes dont ils veulent se servir ne se tournent contre eux, et que l'année 1873 ne ramène un 93 ; ils ne devraient pas oublier cette date.

» Malheur à eux ! Si, comme ils le manifestent, le message de M. Thiers ne leur convient pas, ils n'ont qu'à se retirer, il en est temps. »

Les travailleurs de Toulouse sont restés sourds à cet appel et paraissent résolus à ne pas se laisser détourner de leurs devoirs par les comités directeurs de l'Internationale et de la Commune.

L'Ordre et la Liberté de Caen dit que « des individus parcourent les magasins de la ville et insistent jusqu'à les fatiguer par leur obsession auprès des habitants pour leur faire signer des adresses à M. Thiers et en faveur de la République. » Les signatures ainsi obtenues sont pour la plupart arrachées à l'impudence, et souvent à la crainte des

pauvres gens que ces agents zélés effrayent par toutes sortes de sinistres prédictions.

C'est bien en effet la valeur qu'il faut attribuer à ces prétendues manifestations de l'opinion publique ; elles sont tout simplement la preuve de l'émulation qui règne parmi les courtisans nés de tous les pouvoirs.

Epsom et la vieille Angleterre ont failli avoir une grande joie. Il a été sérieusement question dans le conseil municipal distingué que s'est donné Paris de supprimer la subvention accordée pour le grand prix de Paris. M. Ferré et M. Martin Nadaud n'y voyaient aucun inconvénient. Le public et le commerce n'auraient pas été de cet avis, mais le radicalisme ne s'inquiète pas de si peu. Cependant la majorité du conseil a hésité, et le prix est maintenu. Les courses de Paris l'ont échappé belle.

On lit dans la Gazette des Tribunaux :

« Le bruit courait samedi soir, dans les groupes qui s'étaient formés sur plusieurs points de la ville, à la suite de la séance de l'Assemblée nationale, que M. le maréchal Bazaine avait réussi à s'évader de sa prison. Ce bruit avait même pris une telle consistance que plusieurs de nos confrères ont cru devoir le reproduire, mais sous toutes réserves. Nous sommes à même d'affirmer, après informations prises, que cette nouvelle est absolument dénuée de fondement. »

Un journal de la Somme qui est l'écho des aspirations radicales du pays, trouvant que les adresses au Président de la République ne sont pas assez nombreuses, vient de proposer à chaque électeur patriote d'adresser sa carte (franco) à M. Thiers avec ce simple mot : *Dissolution*.

Un journal de Nîmes a déjà proposé la même chose, il y a quelques jours, mais en

se chargeant lui-même de l'envoi des cartes destinées à M. Thiers.

Il savait bien que ces frais de poste ne seraient pas ruineux pour le parti.

M. l'amiral Saisset a écrit, assure-t-on, au président du centre gauche pour lui signifier qu'il n'entendait plus faire partie de ce groupe.

M. Raspail est gravement malade.

Le *Sémaphore* annonce que le maire de Marseille vient de donner sa démission.

On mande de Brest, 30 novembre :

« L'évacuation de la prison de Belle-Isle-en-Mer est complètement terminée. Les derniers prisonniers sont arrivés à Brest hier soir, par l'avis à vapeur *Euménide*. Ils ont été écroués à la prison civile du Bougrien, en attendant qu'ils soient dirigés sur Landerneau. »

L'abbé Junqua va se présenter de nouveau dans une des salles du Palais-de-Justice. C'est la troisième chambre de Bordeaux qui aura à statuer sur son opposition suspensive au jugement du tribunal correctionnel de Bordeaux, qui l'a condamné à six mois de prison, pour port illégal du costume ecclésiastique. C'est encore M^e Bertin qui défendra l'abbé Junqua.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

« Plusieurs journaux étrangers ont annoncé que le gouvernement français aurait fait adresser au Saint-Père, par l'organe de M. de Bourgoing, des plaintes sur l'attitude politique des évêques français.

» Nous sommes en mesure d'assurer que cette nouvelle est de pure invention. M. le

109

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXII.

TCHESSTAKOVE (CZENSTOCHOVA.)

(Suite.)

En revenant de la poursuite des fuyards, Chusco aperçut, de loin, César qui, se détachant d'un groupe nombreux de Faucheurs, faisait signe d'accourir.

Il crut que c'était, ou un prisonnier d'importance ou peut-être quelque Faucheur blessé, et il hâta sa course.

Déjà César s'était replongé dans le groupe ; sans demander d'explications, Chusco fendit rapidement la foule et poussa un cri de

joie, en se jetant dans les bras de l'abbé Rascomsky.

Le vénérable prêtre, depuis sa barbare expulsion d'Atrada, avait beaucoup souffert, plus moralement encore que physiquement : il avait vu périr, dans les bois, une grande partie de son troupeau et la douleur avait creusé des rides profondes sur son visage défat et amaigri.

Après avoir distribué, dans différents villages, les vieillards, les femmes et les enfants, survivant au grand désastre d'Atrada, il avait, avec quelques jeunes hommes, rejoint, dans les bois, une bande d'insurgés et leur avait servi d'aumônier, jusqu'au jour où ce faible détachement, après une lutte héroïque, s'était dispersé dans toutes les directions.

Quinze jeunes gens, demeurés avec le prêtre, avaient alors essayé de rallier l'armée nationale, et déjà ils se croyaient sauvés, quand, une nuit, la cavalerie du général Czengiery les avait enveloppés et surpris dans une grange, où ils étaient endormis.

Les Cosaques les avaient épargnés pour les conduire à Tchestakove, après les avoir préalablement meurtris et garrottés.

C'était le lendemain qu'ils devaient mourir, quand, d'une manière si inattendue, Chusco était venu briser leurs fers.

Le prêtre serra sur son cœur le chef polonais avec effusion ; des larmes de reconnaissance roulaient sur ses joues décharnées, et ses regards s'élevaient vers le ciel avec une indéfinissable expression de reconnaissance.

Un moment, il demeura sans voix et comme dominé par une émotion puissante, puis tout-à-coup, indiquant de la main la flèche dorée du monastère, il s'écria :

— Frères, ce n'est pas une victoire, c'est un miracle ! remerciez-en la Providence et adressons une humble prière à Notre-Dame-de-Tchestakove, patronne de la Pologne !

— Vive Notre-Dame ! répondirent les Faucheurs, en tombant à genoux.

Trois Faucheurs seuls, dont l'un était légèrement blessé, demeurèrent debout.

— Frères, pourquoi ne priez-vous pas,

vous aussi ? demanda le prêtre.

— Père, nous prions comme nos camarades, mais nous sommes Israélites et nous remercions le Seigneur suivant qu'il nous est ordonné par notre loi.

— Bien, bien, mes enfants ! reprit l'abbé avec douceur ; priez, et que le Très-Haut, notre maître à tous, exauce votre prière.

Et, se relevant, au milieu de ces vaillants Faucheurs, agenouillés sur le théâtre de leur victoire, le prêtre, les mains jointes, le regard fixé sur la croix, que le soleil faisait étinceler, au sommet de la montagne, prononça, d'une voix émue, cette prière que, pendant la guerre, les magnanimes insurgés répétaient tant de fois :

« O Notre-Dame, Mère de notre divin Sauveur, refuge des orphelins et des délaissés, salut de ceux qui espèrent en vous, souvenez-vous de vos anciennes miséricordes, et recevez entre vos mains la Pologne, en ces jours de nécessité, de misère et d'amertume !

» Nous vous en conjurons, par les sept plaies de douleur, dont, sur le Golgotha,

Président de la République et son gouvernement n'ont pas songé à formuler des plaintes qui, dans leur opinion, ne seraient pas justifiées par les faits. »

CALCUL DE M. LOUIS DESMOULINS.

Trente-six voix de majorité ont donné la victoire à l'amendement de M. Dufaure.

Parmi ces 36 suffrages, on remarque :

Celui de M. Thiers. Il ne pouvait, en conscience, voter contre lui-même. Ci 4

Celui de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Il ne pouvait assurément ne pas voter pour M. Thiers, 4

Celui de M. Jules Grévy (c'est la deuxième fois, croyons-nous, qu'il lui arrive de voter depuis que l'Assemblée l'a porté au fauteuil de la présidence), 4

Sept bulletins de ministres : MM. de Cissey, de Goulard, Dufaure, V. Lefranc, J. Simon, Teisserenc de Bort, l'amiral Pothonau, 7

Le bulletin du préfet de la Seine, M. Léon Say, 4

Les bulletins de deux ministres plénipotentiaires de la République, qui représentent plus souvent la France à Versailles qu'à l'étranger, MM. Picard et Lanfrey, 2

Le bulletin de M. Jules de Lasteyrie, qui a voté quoique malade et absent, 4

Le bulletin de M. Paul de Rémusat, fils du ministre des affaires étrangères, qui a tenu dans l'urne la place de son père, lequel, comme on sait, n'est point député, 4

Total..... 45

Qui de 36 ôte 15, reste 21.

Les 42 voix de MM. Thiers, Barthélemy Saint-Hilaire, de Cissey, de Goulard, Dufaure, V. Lefranc, J. Simon, Teisserenc de Bort, Pothonau, Léon Say, Picard, Lanfrey, ont-elles une valeur morale égale à celles de leurs collègues, dans un débat où ces douze étaient à la fois tous plus ou moins juges et parties ?

La voix de M. Paul de Rémusat, fils de son père, charmant garçon, incapable d'un parricide; celle de M. de Lasteyrie, absent; celle de M. Grévy, président de l'Assemblée, sont-elles, dans l'espèce, exactement des voix ayant le même poids, le même son, le même métal, le même titre que les autres ?

Enfin, il convient de ne pas oublier que la majorité absolue était de 354 voix; — que le gouvernement en ayant obtenu 372, n'a eu que 47 voix de plus qu'il n'était strictement nécessaire. Otez de ces 47 voix de majorité les 15 voix dont nous venons d'énumérer le caractère tout spécial et le cas légèrement réhibitoire, reste.... 2 voix de majorité ! Louis DESMOULINS.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 30 novembre.

A deux heures trois quarts la séance est ouverte.

Le cœur immaculé a été transpercé, ne livrez pas aux bêtes affamées les âmes de ceux qui se confient à vous; défendez-nous contre l'homme de sang, qui a fermé ses entrailles à la compassion !

» Ayez pitié de nous, car notre vie s'est usée dans la douleur, et nos années dans les gémissements, et personne n'est là pour nous secourir !

» O divine protectrice, faites pour nous un miracle, et qu'en votre nom, par lequel personne ne doit désespérer, nous chassions enfin les brigands qui ont désolé notre terre, l'héritage de votre Fils !

» Écrasez la tête du dragon, confondez les machinations ténébreuses de ses satellites et de ses complices, traîtres à leur patrie !

» Triomphez encore, puissante Dame de Victoire, et montrez-vous la reine très-auguste de la Pologne ainsi que de la Lithuanie et de la Ruthénie, unies ensemble à jamais (4) !

— Amen ! s'écrièrent les Faucheurs, en

(1) Prière distribuée à Paris pendant la neuvaine faite à l'intention de la Pologne, 1863.

Le procès-verbal est adopté.

M. Mestreau. — Hier, en parlant dans son discours de « César de rencontre, » M. Ernoul avait ajouté de décembre 1851. Ces derniers mots « de décembre 1851 » ont été omis dans le Journal officiel. Pourquoi ? Nous avons parfaitement entendu ces expressions. (Bruit, agitation.)

M. Haentjens dit quelques mots qui se perdent dans le bruit.

Plusieurs voix à gauche. — A la tribune ! à la tribune ! (Longue agitation.)

M. le président. — Je n'ai pas à rechercher ce qu'il y a d'exact ou d'inexact dans la réclamation qui vient d'être portée à cette tribune. Il a été admis de tout temps que les orateurs ont le droit de revoir leurs discours pour en compléter l'expression ou pour la modifier. Quel est celui parmi ceux qui réclament qui n'a pas usé de ce droit ? Il s'agit d'un droit positif. La réclamation de M. Mestreau est complètement injuste. (Très-bien à droite. — Bruit à gauche.)

Il s'agit d'un droit constant qui appartient à chacun de nos collègues.

M. Jean Brunet réclame pour l'insertion de son nom parmi les abstentions. Il a voté contre l'amendement Dufaure.

M. Destremx fait une observation contraire. Il est porté comme s'étant abstenu, il a voté pour l'amendement.

M. Baragnon s'étonne que des personnes absentes par congé aient voté hier. Il y en a six notamment qui ont voté pour l'amendement gouvernemental et qui sont éloignés de l'Assemblée. On peut voter par la main d'un ami, d'un voisin, mais à condition qu'on ne soit pas éloigné depuis longtemps et qu'on ne puisse réellement assister au vote. Mais on ne saurait voter sans mandat positif. (Longue agitation.) Parmi ces noms, sont cités ceux de MM. de Malleville et Mallevergne. Le vote aurait pu être changé. (Bruit.)

M. Duvergier de Hauranne cite un certain nombre de membres de la droite absents qui ont voté. Quelques-uns de ces membres, d'après diverses interruptions, étaient réellement présents, mais d'autres étaient positivement absents. (Nouvelle et longue agitation.)

M. Baragnon ajoute quelques mots pour maintenir ses observations.

M. Batbie. — Je demande à l'Assemblée de reprendre son ordre du jour. Les différences ne changeront pas le vote. Le débat d'hier a dit assez à la France quelle était la portée du vote.

M. Destremx. — Vous n'avez pas à le juger. (Agitation.)

M. le président. — Nous n'avez pas à faire des appréciations qui ne sauraient trouver leur place dans une réclamation sur le procès-verbal. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

M. Batbie. — J'ai dit que nous n'avons pas besoin de toutes ces réclamations. Le gouvernement sait bien où et quand il peut trouver la majorité. (Bruit.)

M. Casimir Périer. — Je ne veux m'engager en rien dans le débat, mais je dirai qu'il a été engagé par un mot que je déclare regrettable et imprudent. Nous pouvons être divisés sur des questions de conduite ou de politique. Mais nous ne pouvons pas permettre, je ne puis pas permettre, pour ma

part, qu'on divise l'Assemblée en conservateurs et en non-conservateurs. (Applaudissements à gauche.)

Que M. Batbie me permette de lui dire : Parmi ceux avec qui j'ai voté hier, il y a des conservateurs de date plus ancienne que lui. (Vifs applaudissements réitérés trois fois à gauche.)

M. le président. — Je déplore que l'on vote pour les absents en congé ou autrement. C'est un abus qui doit cesser, et je fais, à cet égard, appel à la bonne foi, à la droiture des membres de l'Assemblée.

Cette manière d'agir est contraire à la régularité, à la vérité, et fertile en abus. (Très-bien !)

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Prax-Paris sur les adresses des municipalités à M. le Président de la République.

M. Prax-Paris trouve que les adresses ont dépassé le cercle de la loi. Pendant la Commune (Et sous l'Empire ?) il y a eu des adresses envoyées à l'Assemblée pour demander l'amnistie en faveur de ceux qui s'étaient rendus coupables de la lutte. (Mouvements divers.)

Une voix. — L'Assemblée n'en a jamais été saisie d'une manière officielle.

M. Prax-Paris. — Ces adresses sont-elles conformes à la loi et à notre organisation actuelle ? Que les groupes de citoyens adressent des pétitions, M. Prax-Paris ne s'y oppose pas ; mais que des municipalités, des tribunaux de commerce, des chambres de commerce aient signé des adresses, quelque innombrables qu'elles soient, la chambre doit les juger.

Mais il faudrait au moins que ces adresses ne soient pas obligatoires et qu'elles soient gratuites. (On rit.)

M. Prax-Paris examine surtout les adresses provenant des conseils municipaux hors section ou dans les sections elles-mêmes. Ce n'est pas le plus grand nombre qui ont pris cette précaution. En fait, la loi de 1855 défend les adresses politiques aux conseils municipaux.

Or, ces adresses sont politiques et quelques-unes même sont dissolutionnistes. Mais on ne saurait d'ailleurs matérialiser la loi et en faire une question de local. Si l'on veut la conciliation, il faut rester dans le respect scrupuleux de la loi.

La République conservatrice a plus besoin que personne du respect de la loi, de la loi surtout de l'Assemblée souveraine, que les adresses méconnaissent.

M. Prax-Paris ne méconnaît pas que l'on pourra s'échapper par la question de forme, si au fond les adresses sont vraiment illégales. Il y a bien des choses à dire à cet égard cependant. Le conseil de Mirecourt remercie le Président de la République de sa politique et de ses paroles aussi sages qu'éloquentes. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.) Le gouvernement a déclaré lui-même le caractère des adresses.

M. le secrétaire général de la présidence a répondu à une adresse venue de Montpellier. Montpellier est une ville importante. (On rit.) M. le secrétaire général de la présidence, dont on ne doit pas oublier la situation intime, a répondu de Versailles le 21 novembre, en disant que M. le Président de la République avait reçu l'adresse du conseil

municipal de Montpellier, et y était très-sensible. (On rit à gauche.) On a dit que c'était là des banalités. Quand on parle au nom du Président de la République, il ne saurait y avoir des banalités. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

M. Prax-Paris trouve encore que les expressions dont le Président de la République, dans son Message et parlant d'en appeler à la majorité vraie du pays, étaient une approbation des adresses dont l'orateur se plaint.

On est allé, prétend l'orateur, jusqu'à parler d'une conspiration de la droite à la tête de laquelle auraient été les généraux Mac-Mahon, Changarnier et Ladmirault. (Bruit.)

Une voix à gauche. — Que faisiez-vous sous l'Empire ? (Nouveau bruit.)

M. Prax-Paris. — Je répondrai à l'interrompteur que M. le Président de la République a qualifié ceux qui défendaient un jour ce qu'ils avaient combattu dans l'opposition. (Bruit lointain.)

L'orateur rappelle quelles ont été dernièrement les doctrines soutenues par la République française, le moniteur officiel d'un parti. M. Prax-Paris respecte tous les partis. Mais toujours est-il que la République française représente les municipalités comme étant en opposition par les adresses avec M. Batbie et les autres membres de la droite qui ne convoitent que des portefeuilles.

C'est là une manière aussi habile que perfide et redoutable. C'est la forme communaliste que l'on oppose à la République conservatrice. (Mouvements divers.) M. Thiers est à la recherche d'une terre jusque-là assez mal connue. J'invite, dit l'orateur, j'invite le Président de la République à veiller sur les passagers qu'il a pris à son bord. Dieu veuille qu'il ne soit pas obligé de les jeter à la mer. A l'Assemblée appartient la garde de l'ordre moral. L'orateur espère que l'Assemblée ne faillira pas à sa mission. Il vise la responsabilité ministérielle de M. Victor Lefranc. Avec le pacte de Bordeaux le mandat étant double, il était tourné d'une part vers la paix et de l'autre il devait se tourner vers l'ordre, et pour cela il devait choisir ses instruments. A cet égard, il y a eu une grande faute commise par le Président de la République. Le Président parlait d'une impartialité. Le gouvernement a-t-il été impartial devant les partis et devant la presse ? Vous avez trahi tous les partis à l'exception d'un seul. (Agitation.)

M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur. — Je ne retiens du discours que ce qui touche au ministre de l'intérieur, quoique je sois persuadé que l'on vise plus haut. Je dirai immédiatement que j'accepte toute la responsabilité de mes actes, et je serai revenu, sur les bancs des députés, ce que j'étais auparavant. (Très-bien !) Tel j'étais hier, tel je serai demain, et il y a bien des personnes qui ne sauraient en dire autant. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.) Il fut un temps où l'on acclamait les délibérations des conseils municipaux au chef de l'État. Aucune délibération n'a été insérée au Journal officiel. (Agitation.) Toute délibération politique a été annulée ou le sera ; on fait un travail en ce moment sur les délibérations illégales et toute délibération en dehors de la loi sera annulée. (Très-bien ! très-bien !) On parle d'un mouvement communal en rappelant des souvenirs terribles. Le Président de la République, pas plus que le ministre de l'in-

se relevant, pleins de confiance dans le secours miraculeux de la Vierge sainte, vers le sanctuaire vénéré de laquelle ils reprirent leur marche, interrompue par le combat.

A la tête des montagnards, formés en colonne, s'avancait l'abbé Rascomsky, s'appuyant sur César et Chusco.

Le prêtre racontait au jeune lieutenant l'histoire légendaire de l'image célèbre de la Vierge, dont l'intercession venait de leur donner la victoire.

— Ce fut (4), dit-il, s'il faut en croire une pieuse légende, sainte Hélène, mère du grand Constantin, qui, après la découverte miraculeuse de la croix de Notre Seigneur, eut encore le bonheur de trouver cette sainte image, restée entre les mains de quelques chrétiens, qui habitaient la maison de saint Jean. Elle échappa aux fureurs des Iconoclastes, passa ensuite aux mains de Charlemagne; puis, donnée à un duc russe, demeura plusieurs siècles en Galicie, jusqu'à ce que Wladislas, duc d'Open, ayant rem-

(1) Histoire de la Pologne, par Chevé, tome 1, page 164.

porté, par son intercession, une victoire miraculeuse sur les Talars, voulut la transporter en Podolie.

» Le commencement du voyage fut très-facile, la grâce divine semblait elle-même faire avancer le chariot ; mais quand on fut arrivé sur la montagne de Clair-Mont, l'image devint tout-à-coup si pesante que les roues du char s'enfoncèrent dans la terre et que tous les efforts, pour les en arracher, devinrent inutiles.

» Wladislas, reconnaissant que la volonté du ciel était que la Vierge demeurât en cet endroit, y bâtit une église, dont il donna la garde aux religieux de Saint-Paul-l'Hermitte.

— Je croyais, fit César, que cette tradition se rapportait à une invasion suédoise ?

— Le même fait s'est, paraît-il, répété une seconde fois, en effet, environ deux siècles plus tard, lors d'une invasion, non pas des Suédois, mais des Hussites. Ces sectaires, poussés par la cupidité, avaient déjà chargé l'image sainte sur un chariot, pour l'enlever ; mais ils eurent beau atteler leurs

chevaux et joindre leurs efforts à ceux des attelages, aucune force ne fut capable d'ébranler la voiture.

» Les hérétiques étaient furieux. Emporté par la colère, un des chefs s'approcha, le sabre nu, de l'image miraculeuse, en vociférant des blasphèmes, et levant le bras, il frappa la Vierge avec violence et par deux fois ; ne pouvant l'emporter, il voulait au moins la briser ; mais soudain, il poussa un cri d'épouvante et recula, tremblant ; un jet de sang clair et vermeil, en s'échappant des entailles faites à la joue de la Reine du ciel, avait atteint le barbare au visage et l'avait aveuglé.

» — Malheur ! malheur ! s'écrièrent les Hussites, en prenant la fuite ; le ciel se déclare contre nous ! malheur ! malheur !

» L'image miraculeuse fut, deux jours après, rapportée par les catholiques, dans son sanctuaire, et des peintres furent chargés de faire disparaître les traces de la profanation.

(La suite au prochain numéro.)

térieur et le gouvernement, n'a encouragé ni toléré le mouvement. (Bruit.)

Vous n'avez pas de mérite à interrompre, je ne vous entends même pas. (Rire approbatif.)

M. le président. — Veuillez ne pas causer inutilement. (Rire général.) N'empêchez pas au moins la liberté du silence. (Nouveaux rires.)

M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur. — Aussitôt que l'écho de ce mouvement est arrivé jusqu'à nous, nous avons pris des mesures contre lui. Toutes les convenances interdisent au gouvernement de se mêler à cette agitation et lui ordonnent même de s'opposer à tout ce qui serait une attaque contre l'autorité de l'Assemblée et contre les lois.

M. le ministre rappelle une circulaire insérée au Journal officiel.

Nos dépêches, ajoute-t-il, ont été comprises comme elles ont l'habitude de l'être.

M. de La Rochejacquelein. Je demande la parole.

M. le ministre de l'intérieur. — Non-seulement nous nous sommes élevés contre toute adresse illégale, mais nous avons demandé de persuader les administrés qu'ils ne devaient rien faire qui eût le moindre caractère d'offense contre l'Assemblée, contre la liberté de ses délibérations, qui causât la moindre agitation.

Cependant le ministre ne saurait aller jusqu'à l'excès dans cette voie. Le ministre ne saurait frapper, dans les conseils municipaux, autre chose qu'un acte d'une individualité collective. (Mouvements divers à droite.)

Je ne saurais, ajoute le ministre, frapper des actes en dehors des sessions des municipalités. Je ne suivrai pas l'orateur, continue le ministre, sur la question du devoir. L'orateur qui m'a précédé pourrait regretter la comparaison qu'il pourrait faire entre sa conscience et elle-même.

Celui qui a trahi ses devoirs n'est pas celui qui est à cette tribune; et quand on parle de coups d'État, on ne devrait pas oublier qu'il y a des hommes ici qui ne connaissent les coups d'État que pour les avoir subis, tandis qu'il y en a d'autres qui les connaissent pour les avoir servis. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Prax-Paris. — Je n'ai point mis M. V. Lefranc en cause personnellement, mais seulement comme faisant partie d'un système politique. J'ai dit que ce système avait trahi tous les partis, hormis la République. Quant à la conscience, la mienne n'a rien à envier à la vôtre. (Très-bien! à droite. — Agitation.)

M. Raoul Duval. — Je demande le silence de la nouvelle majorité. J'ai toujours eu l'habitude de ne jamais interrompre.

Je veux rappeler les citoyens à la pratique des lois.

Laissons de côté la question de forme des adresses en session ou hors session. (Ah! ah!)

Ne descendons pas au rôle des discussions du peuple byzantin qui ergotait sur la forme et laissait impunément de côté la loi. (Bruit.)

Que celui qui sait que j'ai jamais violé la loi se lève! (Bravos à droite.) La loi doit être respectée. Voilà comment on peut être conservateur. (Bruit à gauche.) Vous le savez! Eh bien! vous ne le prouvez guère dans la pratique. (Approbation réitérée à droite.) Le vrai parti conservateur est celui qui respecte les lois, même quand elles lui déplaisent. Eh bien! il y a un homme qui me disait hier :

« C'est nous qui avons fait les adresses. »

M. Wilson. — Je demande la parole.

M. Raoul Duval. — L'honorable M. Wilson s'avoue lui-même l'auteur de ces paroles.

M. le président réclame le silence d'un côté de l'Assemblée comme de l'autre.

M. Raoul Duval déclare que l'on doit respecter les lois, et à ses yeux, M. le ministre de l'intérieur n'a pas fait tout son devoir. Il aurait dû, aux termes de la loi, suspendre le premier conseil municipal qui s'est mis en dehors de la loi en votant une adresse politique. La majorité va jusqu'à l'extrême gauche qui veut la République radicale, et les états de services conservateurs de cette minorité sont de bien fraîche date pour rassurer le pays. (Bruit à gauche.)

M. Raoul Duval, à ce propos, rappelle qu'il y a des doctrines radicales publiées, qui vont jusqu'à dire que l'on se bat à coups de guillotine comme on se bat à coups de canon! (Exclamations à droite et à gauche.)

Une voix à gauche. — Est-ce que vous approuvez une pareille doctrine?

M. Raoul Duval soutient que les expressions ont été prises dans un livre de M. Alfred Naquet publié en 1869. (Exclamations.) Je ne rends pas solidaires nos collègues de la gauche de cette doctrine. Je ne calomnie pas ainsi mon pays.

M. Raoul Duval termine en présentant un ordre du jour de blâme spécial contre le ministre de l'intérieur. Cet ordre du jour motivé présenté par MM. Callet et de Castellane est ainsi conçu : « L'Assemblée, considérant que plusieurs conseils municipaux ont violé la loi en transmettant directement à M. le Président de la République des adresses d'un caractère essentiellement politique; considérant que l'article 24 de la loi du 18 juillet 1837 et les articles 23 et 25 de la loi du 5 mai 1835 imposaient à M. le ministre de l'intérieur l'obligation de réprimer ces manifestations coupables, dont plusieurs conseils donnent impunément l'exemple, l'Assemblée rappelle M. le ministre de l'intérieur à la pratique de la loi et passe à l'ordre du jour. »

M. Raoul Duval ajoute qu'il ne doit plus y avoir ni bonapartistes, ni légitimistes, ni orléanistes, mais seulement des citoyens français qui doivent être animés du respect de la loi.

C'est pour cela qu'il demande à ses amis de voter l'ordre du jour qu'il vient de présenter.

Plusieurs voix. — L'ordre du jour pur et simple.

M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur. — Je désire que l'Assemblée se prononce sur l'ordre du jour motivé. Il saura ainsi qui le blâme et pourquoi on le blâme. (Très-bien! — Très-bien!)

On procède au scrutin sur l'ordre du jour motivé de M. Raoul Duval.

Le scrutin est vérifié longuement.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

Nombre de votants.....	603
Majorité absolue.....	361
Pour l'adoption de l'ordre.....	305
Contre.....	298

L'Assemblée a adopté.

La séance est levée à 6 heures.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Loire baisse à Saumur depuis hier soir; elle ne marque plus que 4 m. 00.

Mais la tempête, accompagnée de pluies abondantes, règne toujours sur notre pays.

LES DÉPUTÉS DE MAINE-ET-LOIRE.

MM. Beulé, Chatelin, vicomte A. de Cumont, comte de Durfort de Civrac, A. Joubert, vicomte J. de la Bouillerie, comte de Maillé, Mayaud et Montrieux ont voté pour l'ordre du jour proposé par M. Raoul Duval, à propos des Adresses des Conseils municipaux, et qui rappelle le ministre de l'intérieur au respect de la loi.

MM. Delavau et Max-Richard n'ont pas pris part au vote.

Toute la députation des Deux-Sèvres a voté avec les 334, contre le projet du gouvernement, dans la séance du 29, sauf MM. Tribert et Ricard qui ont voté pour.

Nous lisons dans le *Courrier de la Vienne* :

On nous demande si tout le contingent de la classe de 1874 sera appelé sous les drapeaux.

Nous croyons savoir d'une voie sûre que le contingent tout entier sera appelé dans la dernière quinzaine de décembre et que la deuxième partie du contingent ne sera pas laissée comme autrefois dans ses foyers.

Les vides existant dans les régiments motivent, paraît-il, ces exigences.

On assure que le gouvernement a l'intention de fixer à 2,000 ou 2,500 fr. la somme exigée des familles pour l'équipement des volontaires d'un an. Le prix serait le même pour l'infanterie et pour la cavalerie, le ministre se réservant de classer les volontaires suivant leurs aptitudes et non leur choix.

Le *Moniteur universel* publie la lettre suivante de l'infatigable secrétaire général de la présidence, en réponse à l'adresse du conseil municipal de Nantes :

« Versailles, le 27 novembre 1872.

« Messieurs,

« M. le Président me charge de vous remercier des éloges dont vous le comblez, quoiqu'il y ajoute peu de foi, sachant que vous êtes, du moins en majorité, dévoués à une autre République que la sienne.

« En même temps, il veut que je signale à votre patriotisme l'illégalité de votre démarche.

« Il n'est jamais permis, même à des

fonctionnaires élus, de violer la loi; et vous avez oublié qu'il vous est interdit de rédiger des adresses politiques. Cela est d'un mauvais exemple; d'autant plus que, vous imitant, vos administrés pourraient se croire, un jour, autorisés à des écarts regrettables, contre lesquels vous n'auriez pas le droit de protester, même après en avoir contracté, devant vos concitoyens, l'impérieux devoir.

« Dans ce sentiment, je me trouve obligé de vous retourner l'adresse que vous avez eu le tort de signer, et j'y joins, etc.

» BARTHELEMY SAINT-HILAIRE. »

Ainsi, M. Barthélemy Saint-Hilaire fait aujourd'hui la leçon aux manifestants trop zélés. Il repousse leurs compliments qu'il croit ne plus pouvoir accepter. « Vous êtes dévoués, écrit-il, à une autre République que celle de M. Thiers. »

Il y a donc au moins deux Républiques : celle de M. le Président de la République, dont M. Barthélemy Saint-Hilaire est le confident, et celle des conseillers de Nantes. Mais pourquoi M. Thiers sollicite-t-il, au sein de la Chambre, l'alliance des partisans d'une République qui n'est pas la sienne?

Une ordonnance du ministre de la justice nomme M. Daguillon conseiller à la cour d'appel d'Angers, pour présider les assises du premier trimestre de 1873 dans le département de Maine-et-Loire.

Les deux assesseurs du président des assises sont MM. Théobald de Soland et Jousset, conseillers en la cour.

COURS PUBLICS A SAUMUR.

L'ouverture des cours publics, à l'Hôtel-de-Ville, pour l'année 1872-73, est fixée au mercredi 4 décembre.

HISTOIRE. — Professeur : M. Lemariner; tous les mercredis, à 8 heures du soir. — *Histoire de France pendant la moitié du XVII^e siècle.*

SCIENCES. — Professeur : M. Bordereau; de quinzaine en quinzaine, le vendredi, à 8 heures du soir, à partir du vendredi 6 décembre.

LITTÉRATURE. — Professeur : M. Hamelin; de quinzaine en quinzaine, le vendredi, à 8 heures du soir, à partir du vendredi 13 décembre. — *De l'esprit gaulois dans la littérature.*

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La seconde représentation de la troupe d'opéra du Grand-Théâtre d'Angers, qui aura lieu lundi 9 décembre, sera ainsi composée :

Le Maître de chapelle, opéra-comique en 4 acte, paroles de M^{me} Sophie Gay, musique de Paër.

Les Dragons de Villars, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Lockroy et Cormon, musique de Maillard.

Faits divers.

M^{lle} Karoly revient sur l'eau. Un journal de théâtre, le *Rideau*, contient les lignes suivantes :

« MATINEES-BALLANDE. — M. Vitu est un causeur agréable; sa conférence sur la tragédie de *Cyrano de Bergerac*, la *Mort d'Agrippine*, est un chef-d'œuvre de bon sens et d'érudition. Ah! si M. Vitu faisait moins de politique!....

« M^{lle} Karoly (Caroline D...) est aujourd'hui la seule tragédienne française.

« Cette fougueuse artiste, jadis modeste couturière à Saumur, a senti tout-à-coup s'allumer en elle le feu sacré en assistant à une représentation... des *Saltimbanques*, de Dumersan.

« Assurément M^{lle} Karoly se serait éprise du genre *Palais-Royal* si elle eût été spectatrice d'une tragédie de Racine... »

Il se plaide en ce moment, dans un de nos départements du Nord, un procès dont l'origine est des plus curieuses.

On sait que dans cette contrée de la France, beaucoup de négociants, pour se distinguer de leurs homonymes, font suivre leur nom de celui de leur femme.

Le négociant dont il est question ici s'appelle Cornu et sa femme aussi. Or, toutes ses affaires se traitent sous le nom de Cornu-Cornu.

Il y a deux mois, ayant fait des commandes à Paris chez un marchand en gros, le commis de celui-ci trouva très-spirituel sans doute, d'expédier les marchandises ainsi : « A M. Bis-Cornu, à tel endroit. »

Le Bis-Cornu refusa l'envoi à cause de la suscription qu'il considère comme une mystification, et aujourd'hui le tribunal de commerce est saisi de cette étrange contestation.

Dernières Nouvelles.

On lit dans *Paris-Journal* :

La crise n° 2, celle qui résulte du vote par lequel M. Victor Lefranc s'est vu atteint, samedi, en pleine poitrine, est aujourd'hui en pleine intensité.

Le cabinet a remis sa démission collective entre les mains du Président de la République. Il en avait été ainsi décidé dans une réunion tenue sous la présidence de M. Dufaure. Les mesures prises par M. Victor Lefranc, et blâmées par l'Assemblée, ayant été délibérées et approuvées en conseil, ce n'est pas seulement le ministre de l'intérieur, mais tous ses collègues, qui se sentaient atteints par le vote qui a condamné M. Victor Lefranc.

Le Président de la République a refusé la démission collective que lui offraient ses ministres. Il a jugé nécessaire d'attendre, pour prendre une décision, le choix des commissaires qui vont être nommés jeudi pour étudier la proposition Dufaure, à laquelle s'est ralliée la majorité de vendredi.

Mais cette nomination semble remise à jeudi, d'après le vœu émis par plusieurs réunions parlementaires, qui ont décidé d'attendre, au contraire, avant de procéder à cette élection, les nouveaux choix ministériels.

Il est donc possible que l'*Officiel* de demain soit encore muet, relativement aux modifications ministérielles.

Mais, tandis que les députés et le gouvernement s'attendent et s'observent, nous arrivons au commencement de la discussion du budget, et il est indispensable qu'il y ait des ministres en situation de défendre leurs budgets de 1873.

A la présidence, le nom de M. Ricard est toujours en grande faveur pour un portefeuille.

Ceux de MM. Martel et Beulé sont également mis en avant.

Nous sommes en présence d'un double courant : d'une part, les modérés, les partisans de la conciliation voudraient que M. Thiers choisit ses nouveaux ministres parmi les noms à signification douceâtre; d'autre part, M. Thiers est très-sollicité de recruter dans le centre gauche et, mieux encore, à gauche ses nouveaux collaborateurs.

M. Casimir Périer serait agréé par M. Gambetta...

Et même par M. Guyot-Montpayroux!!! On dit M. Thiers fort hésitant entre l'une et l'autre voie. Nous le croyons plutôt disposé à la conciliation.

La force de M. Thiers est dans le centre droit, sans lequel il ne peut rien tenter qui ne soit factice et éphémère.

L'amiral Pothuau et le général de Cissey, resteraient dans le ministère remanié. On a parlé du remplacement de M. Pothuau par l'amiral Jaurès.

C'était un bruit sans fondement. On dit que M. Picard refuse le portefeuille de l'intérieur.

Si M. Casimir Périer remplaçait M. Victor Lefranc, M. Calmon se retirerait et aurait pour successeur M. Léon Say, celui-ci avec le titre de sous-secrétaire d'État. La préfecture de la Seine, devenue vacante, pourrait alors avoir pour titulaire ou M. Vautrain, président actuel du conseil municipal, ou M. Léon Renault, préfet de police.

Les ministres restent provisoirement à leur poste, pour ne pas retarder la discussion du budget.

On a beaucoup remarqué que, dans la séance de samedi, trois ministres, ainsi que MM. Léon Say et Casimir Périer, s'étaient abstenus de voter pour le ministre de l'intérieur.

Les journaux de ce matin sont muets sur ces changements ministériels.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Publications de mariage.

Augustin-Paul Bague, peintre-vitrier, de Saumur, et Rosalie-Honorée Lefloch, de Nantes.
 Louis Cochard, menuisier, de Saumur, et Zoé Manceau, cuisinière, de Cunault.
 Eugène Guignon, imprimeur, et Marie-Virginie-Léonie Guichard, sans profession, tous deux de Saumur.
 Emile-Nicolas Bribard, menuisier, de Montreuil, et Jeanne-Louise Massonneau, couturière, de Saumur.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
 N° 1553. — 30 Novembre 1872.

Texte : Janet Lange. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Chronique parlementaire. — Bigarrures anecdotiques, littéraires et fantaisies. — Correspondance de Boston. — Les Théâtres. — Revue littéraire. — Nos gravures. — Bibliographie: *Les Métaux*, livre de M. With. — Revue du mois, par Bertall. — MM. Buffaud frères, ingénieurs-construc-teurs à Lyon.

Gravures : Janet Lange. — Rentrée des troupes françaises à Reims, le 20 novembre 1872 : le colonel du 79^e de ligne faisant

le salut militaire; vue prise du balcon de l'Hôtel-de-Ville. — Une descente de police dans une maison de jeu clandestine de la rue Scribe. — Les maladies des chevaux aux Etats-Unis : un omnibus traîné à bras d'homme dans les rues de Boston. — Le banquet du Lord-Maire à Londres : la coupe d'amour. — *Allant à l'ambulance*, tableau de Janet Lange. — *Les Métaux*, livre de M. E. With (5 gravures). — Revue du mois, par Bertall (12 gravures). — Machine à vapeur de MM. Buffaud frères, ingénieurs-construc-teurs à Lyon. — Echecs. — Rébus.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août.

Monsieur, — La Revalescière Du Barry m'a délivré d'une

inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalescière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a par'aitement rendu la santé.
 F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc. BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 30 novembre.

Froment (l'h.) 77 k.	22 50	Graine trèfle	50	—
2 ^e qualité.	74	— luzerne	50	—
Seigle	75	Foin (h. bar.)	780	45
Orge	65	Luzerne	780	37
Avoine h. bar.	50	Paille	780	32
Fèves	75	— Amandes	50	—
Pois blancs.	80	— cassées	50	—
— rouges.	80	Cire jaune.	50	185
Graine de lin.	70	Chanvre tillé		
Colza	65	(52 k. 500)	—	—
Chenevis.	50	Chanvre broyé		
Huile de noix	50 k.	— Blanc	—	—
— chenevis	50	— Demi-couleur	—	—
— de lin.	50	— Brun	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1871.	1 ^{re} qualité	100 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 95
Ordin., env. de Saumur 1872.	1 ^{re} id.	50 à 60
Id.	1872, 2 ^e id.	45 à 50
Saint-Léger et environs 1872.	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	40 à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1872.	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	35 à 40
La Vienne. 1872.	1 ^{re} id.	35 à 40

ROUGES (2 hect. 30).

Souzy et environs 1871.	1 ^{re} qualité	90 à 100
Champigny, 1871.	1 ^{re} qualité	100 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 90
Varrains, 1871.	1 ^{re} id.	90 à 100
Varrains, 1871.	2 ^e id.	80 à 90
Hourgues, 1871.	1 ^{re} qualité	100 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 90
Restigné 1871.	1 ^{re} id.	90 à 100
Chinon, 1871.	1 ^{re} id.	85 à 90
Id.	2 ^e id.	75 à 80

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 DÉCEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	52	90	15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	840			C. gén. Transatlantique, j. juill.	380		
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	75	50	75	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	631	25	1 25	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	406	25	1 25
5 % Emprunt	84	20		Crédit Mobilier	412	50	2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	300		
Emprunt 1872	85	60		Crédit foncier d'Autriche	970		2 50	Société autrichienne, j. janv.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	205			Charentes, 400 fr. p. j. août.	390		10				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	372	50		Est, jouissance nov.	502	50	2 50				
— 1865, 4 %	437	50	2 50	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	825		8 75				
— 1869, 3 % t. payé.	273	75	2 75	Midi, jouissance juillet.	585		6 25	Orléans	276		
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	243	75		Nord, jouissance juillet.	922	50	7 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	273		
— libéré				Orléans, jouissance octobre.	807	50	1 25	Est	271	50	
Banque de France, j. juillet.	4520		35	Ouest, jouissance juillet, 65.	498	75	6 25	Nord	287		
Comptoir d'escompte, j. août.	605		3 75	Vendée, 250 fr. p. j. juill.				Ouest	272		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495			Compagnie parisienne du Gaz.	667	50		Midi	273	50	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450			Société Immobilière, j. janv.	68			Deux-Charentes.	250		
								Vendée	243	75	

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers), omnibus.	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, omnibus.	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE PAR LICITATION Et aux enchères publiques, D'UNE MAISON et dépendances, Sises ville de Vihiers.

L'adjudication aura lieu le lundi 30 décembre 1872, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet.

On fait savoir : Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le seize novembre mil huit cent soixante-douze, enregistré; Et à la requête de :
 1^o M. Eugène Gabory, menuisier, demeurant à Vihiers;
 2^o M. Joseph Gabory, menuisier, demeurant à Vihiers,
 Ayant pour avoué constitué M^e Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8;
 En présence ou eux dûment appelés de :
 1^o M^{me} Eloïse Gabory, veuve de M. Frédéric Janneteau, marchande, demeurant à Vihiers;
 2^o M. Camille Gabory, menuisier, demeurant à Vihiers;
 3^o M^{me} Adèle Gabory, domestique, demeurant à Colombes, rue Saint-Denis, n° 51, chez M. Balaie;
 4^o M. Auguste Gabory, mineur émancipé, menuisier, demeurant à Soulac-les-Bains;
 5^o M. Jules Gabory, menuisier, demeurant à Soulac-les-Bains;
 Ayant M^e Chedeau, avoué à Saumur, pour avoué constitué;
 6^o M^{me} Eloïse Geslin, veuve de M. Jacques Gabory, femme de confiance, demeurant chez M. Virey, à la Salle, commune de Montreuil-Bellay, tant en son nom personnel qu'au nom et comme curatrice de l'émancipation de M. Auguste Gabory, menuisier, demeurant à Soulac-les-Bains;
 Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet, le lundi

3 décembre 1872, à midi précis, à la vente, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, savoir :

DÉSIGNATION :
 1^o Une maison, composée de deux chambres au rez-de-chaussée, dont une à feu; le tout couvert en tuiles, cave sous ladite maison, joignant au nord M. Allotte, au levant Touret, au midi et au levant la rue Lenepveu et héritiers Robiquet, le tout compris au cadastre sous les n° 81-81, polygone 3 de la section B. pour une contenance de onze cent cinquante centiares.
 2^o Un terrain, dans lequel a été construit un hangar servant d'atelier de menuisier, compris au cadastre sous le n° 57, polygone 3, section B. pour une contenance de deux ares; ledit hangar composé de deux compartiments en bas et d'un grenier au premier étage, couvert en tuiles, joignant au levant la rue, au midi Devy, au couchant la maison d'école.
 3^o Un autre hangar, avec lieux d'aisances, plus moitié de la ruelle, joignant la rue Lenepveu et comprise entre la maison du premier article ci-dessus et jardin à Jacques Touret, joignant au levant Bodin et de tous les autres côtés MM. Allotte, Touret et la maison ci-dessus;
 Ces immeubles seront vendus en un seul lot, sur la mise à prix de cinq mille quatre cents francs ci 5,400 fr.
 S'adresser, pour les renseignements :
 1^o A M^e TAHET, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges;
 2^o A M^e BEAUREPAIRE et CHEDEAU, avoués à Saumur.
 Dressé à Saumur, par l'avoué licencié soussigné, le 1^{er} décembre 1872.
BEAUREPAIRE.
 Enregistré à Saumur, le 3 décembre 1872, f^o Reçu un franc quatre-vingts centimes, dixièmes compris. (589)
 Signé : ROBERT.

A VENDRE D'OCCASION, Pour cause de santé, UNE LESSIVEUSE De 30 kilogrammes de linge.
 S'adresser à M^{me} MORIN, au Pont-Fouchard. (565)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE A l'amiable, LA BELLE MINOTERIE DE LA MOTTE-DE-BOURBON
 Sise commune de Pouançay, arrondissement de Loudun (Vienne), à six kilomètres de Montreuil-Bellay, sur le canal de la Dive.

Cette minoterie comprend : douze paires de meules, vaste bâtiment de construction récente, à quatre étages, une machine à vapeur de la force de cinquante chevaux, une belle maison de maître, avec jardin, vastes écuries, et environ six hectares de prés marais joignant. Le chemin de fer de Poitiers à Saumur établit une gare joignant la minoterie. De longs délais seront accordés pour les paiements. S'adresser à M^e GALBRUN, notaire.

Etude de M^e POULET, avoué à Saumur.

A CÉDER DE SUITE, FONDS DE COMMERCE DE CHAPELIER
 Matériel, marchandises, beau magasin, droit à un bail de trois années. S'adresser à M^e POULET, avoué, Grand'Rue, n° 10, à Saumur.

IL A ÉTÉ TROUVÉ des coupons d'actions de chemins de fer; les personnes qui les ont perdus peuvent s'adresser à M. Nanceux, quai de Limoges, 167.

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON
 Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 7, occupée précédemment par M. Bellonis. S'adresser à M. CHATEIGNIER, même rue. (532)

A VENDRE TROIS MILLE BOURRÉES
 Dans le parc de Verrye. S'adresser à M. HEMON, marchand de bois à Distré. (538)

A LOUER PRÉSENTEMENT, GRANDE REMISE et GRENIER
 au-dessus. S'adresser à M^{me} GAULAY, place Saint-Nicolas. (415)

A VENDRE D'OCCASION, DEUX BONS CASIERS, de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE DEUX CHIENS D'ARRÊT, bonne race, bien dressés. S'adresser à René GALLAIS, à la ferme de la Belarderie, commune de Verrye. (494)

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE d'une quarantaine d'années. Inutile de se présenter sans bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LE DICTIONNAIRE Historique, Géographique et Biographique DE MAINE-ET-LOIRE

Par M. Célestin PORT, Paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraisons de 16 pages in-8° à deux colonnes de petit-texte. Abonnement : un an, 6 francs. — La livraison : 50 centimes. La dix huitième livraison est sous presse.

LA SANTÉ PUBLIQUE Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes
 CONDITIONS D'ABONNEMENT : Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an. Bureaux, rue Garancière, 5, Paris. Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.